



Association Française des

aidants

Agents aidants :
Parlons-en !



1. Présentation de l'Association française des aidants
2. Qui sont les agents aidants ?
3. Conciliation vie d'aidant-vie professionnelle
4. Les ressources à destination des agents en situation d'aidance
 - Ressources externes
 - Dispositifs que nous vous proposons en interne
5. Temps d'échanges et clôture

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS (créée en 2003)

Notre singularité ?
Accompagner tous
les proches aidants
sans distinction liée
à l'âge ou à la
pathologie de la
personne
accompagnée.

MILITER pour le respect de la dignité, des droits et libertés des proches aidants.

AGIR sur les territoires en menant des actions de soutien grâce à notre réseau de porteurs (Cafés des Aidants et Ateliers)

FORMER les professionnels à prendre en compte les aidants et les accompagner.



Qui sont les agents aidants en France ?



QUIZ

Combien y-a-t-il de proches aidants aujourd'hui en France?

A. 5,3 millions

B. 500 000

C. 15,3 millions

D. 9,3 millions



En 2022 : 9,3 millions d'aidants

(source DREES 2022)

9,3 millions
d'entre nous

accompagnent au quotidien un proche,
en situation de maladie ou de handicap,
quel que soit son âge.

On les appelle **aidants**.
Mais on les ignore bien trop souvent.

Parlons-en ! www.aidants.fr

Association Française des
aidants

Éléments de définition

Définition de l'aidant d'après la COFACE *

« La personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne.

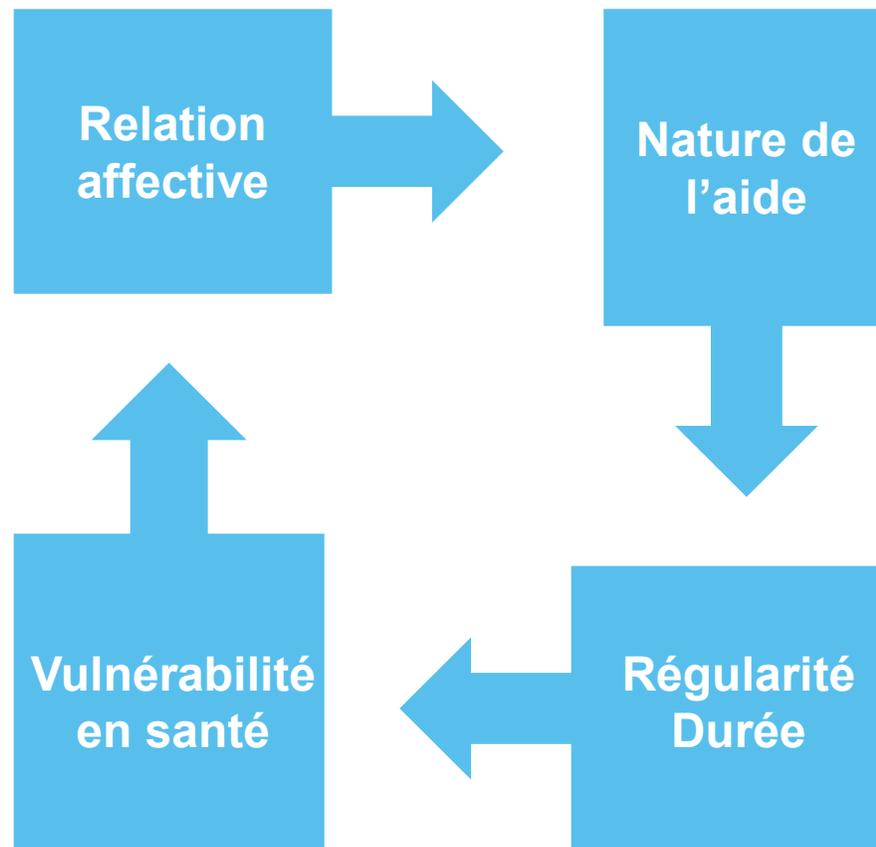
Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, ...»



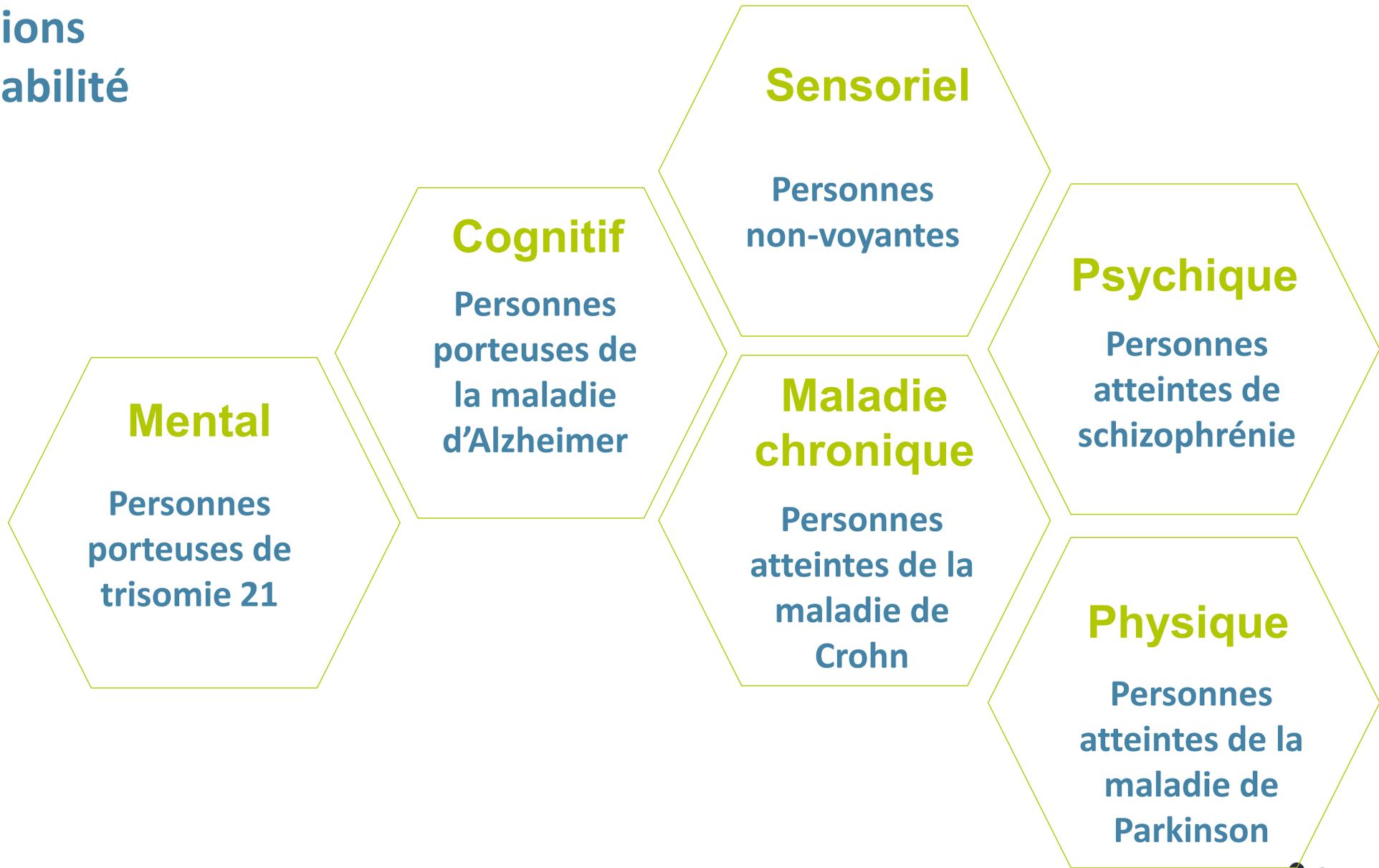
* Confédération des organisations Familiales Catholiques en Europe

Qui sont les proches aidants ?

4 critères permettent de déterminer la proche aidance :



Les situations de vulnérabilité



Un sujet qui nous concerne ou nous concernera tous ?

Evolutions démographiques

- Vieillissement de la population
- Prévalence des maladies chroniques
- Evolution des cellules familiales

Repères - conciliation

- Plus de **2/3 d'entre eux parviennent à concilier** vie d'aidant et vie professionnelle
- Dans plus de la moitié des cas, les agents accompagnent **un ascendant de plus de 60 ans**
- Au cours d'une semaine, **1 aidant sur 5 consacre minimum 20 heures** à la personne aidée
- **1 aidant sur 5** concilie vie professionnelle-vie personnelle.
1 aidant sur 4 en 2030



Conciliation vie d'aidant – vie professionnelle



QUIZ

Quel est l'âge moyen
des proches aidants ?



L'âge moyen de proches aidants

52 ans

Moins de 65 ans

79 %

Entre 35 et 49 ans

22 %

Entre 25 et 34 ans

13%

LES QUESTIONS QUI SE POSENT

« Je suis agent aidant, quel est l'intérêt pour mon employeur de tenir compte de ma situation d'aidant ?

« Je suis manager, quel est l'intérêt de tenir compte de la situation des agents aidants ?

Maintenir son activité

Maintenir sa vie professionnelle quand
on est aidant :

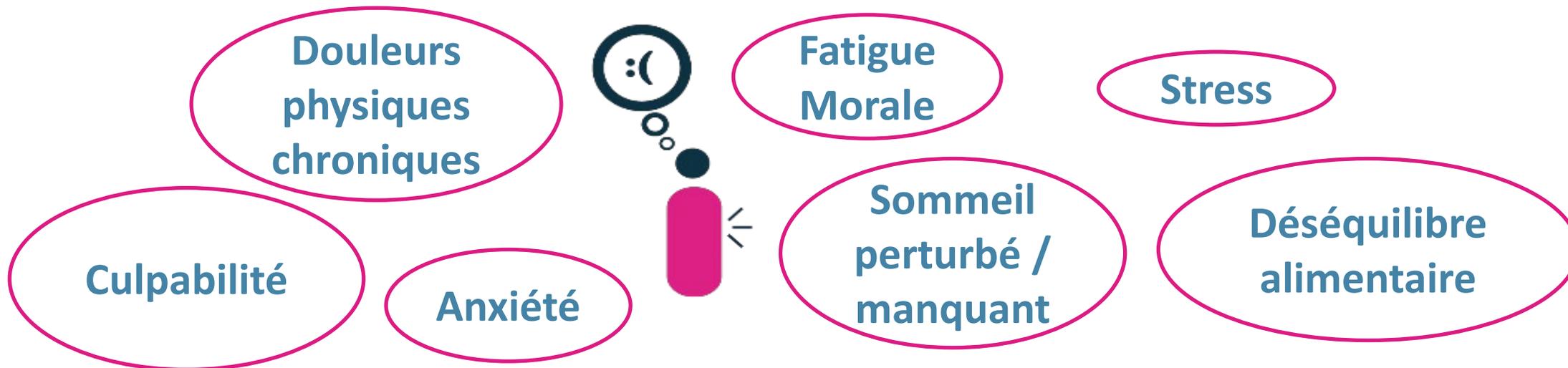
Une nécessité ...

- **PSYCHOLOGIQUE**
 - **SOCIALE**
 - **ECONOMIQUE**



Être proche aidant : l'impact sur la santé

La plupart des études montre en effet que les proches aidants ressentent :



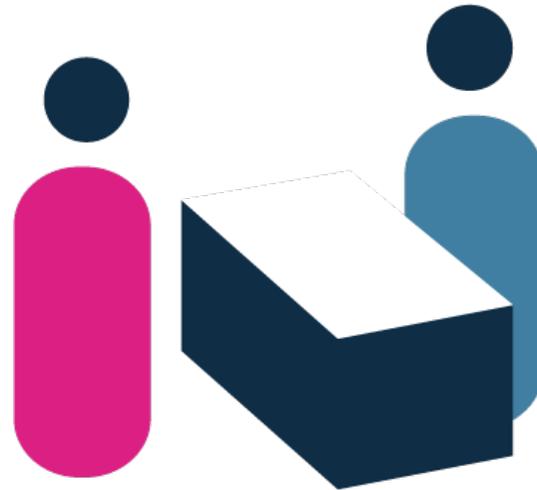
Les aspects positifs de la relation d'aide à un proche

- **64%** estiment qu'il y a du positif dans la relation d'aide
- **77 %** se sont découverts des ressources insoupçonnées
- **73 %** se sont découverts des capacités techniques
- **48 %** ont développé une expertise

Source : Résultats de [l'enquête nationale www.aidants.fr](http://www.aidants.fr)

3 raisons d'en parler à son employeur

- Eviter les malentendus
- Donner des clés de compréhension
- La performance/l'employabilité
- Exprimer un besoin pour chercher des solutions
- Faire avancer le sujet





Question :

Actuellement aidant-e, à qui en parlez-vous sur votre lieu de travail ?



→ **Collègues**

→ **Manager**

→ **Services RH**

→ **Service de Prévention et
de Santé au Travail**

→ **Psychologues**

→ **Partenaires sociaux**

Quand en parler ?

NOS CONSEILS :

Lorsque vous remarquez une accumulation de signaux faibles.

Il existe deux types de signaux : factuels et subjectifs

Quand en parler ?

SIGNAUX FACTUELS :



Micro-absences



Retrait de la vie collective



Arrêts maladie cumulés
à des périodes de congés



Demande d'aménagement
du temps de travail sans motivation
affichée



Demandes fréquentes de congés



Retards



Absentéisme



Démobilisation dans l'équipe

Quand en parler ?

SIGNAUX SUBJECTIFS :

FATIGUE

REPLI SUR SOI

EMOTIVITE

PRESENTEISME

STRESS

Comment en parler ?

NOS CONSEILS

- Choisir son interlocuteur
- Préparer son échange et être factuel
- Signifier son engagement et sa motivation
- S'informer sur ce qui est possible de mettre en place et proposer des solutions
- Ne pas s'excuser d'être aidant





Les ressources externes



Dispositifs législatifs

Une législation qui progresse :

- Des congés spécifiques
- Depuis le 1/09/2023 : l'assurance vieillesse des aidants (AVA)
- Droit au répit

Une législation qui progresse :

Congé de proche aidant

Tout salarié proche aidant

3 mois renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière

Allocation journalière du proche aidant (AJPA) 66 jours

Fractionnable au minimum en ½ journée ou transformé en temps partiel

Pour aller plus loin:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920>

Congé de solidarité familiale

Tout salarié qui accompagne un proche en fin de vie

3 mois renouvelable dans la limite d'un an sur l'ensemble de la carrière

Allocation journalière du proche aidant (AJAP) 21 jours

Fractionnable au minimum 1 jour ou transformé en temps partiel

Pour aller plus loin:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1767>

Congé de présence parentale

Tout salarié parent d'un enfant gravement malade ou en situation de handicap âgé de moins de 20 ans

Réserve de 310 jours ouvrés sur 3 ans pour un même enfant

Allocation journalière de présence parentale (AJPP)

Fractionnable au minimum en ½ journée ou transformé en temps partiel

Pour aller plus loin:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1631>

Où s'informer ?

Les grandes catégories de réponses

L'information

Le soutien

La formation

La vie professionnelle

Le maintien en
santé

La médiation familiale

Des solutions
de répit



Où s'informer?

- **Le Conseil Départemental**
- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
- **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**
- **Les dispositifs de répit et Plateformes de Répit (PFR)**
- **Les services d'aide et de soins à domicile**
- **Des groupes de soutien et de paroles**
- **Des services de médiation familiale**

Des sites qui peuvent vous apporter des réponses

Association Française des aidants

www.aidants.fr

Ma Boussole Aidants

Maboussoleaidants.fr

Avec Nos Proches

www.avecnosproches.com

Médiation familiale pour aidants et aidés

Médiation-aidants-aides.fr

Les plateformes de répit

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/les-plateformes-d-accompagnement-et-de-repit>

Des ressources gratuites pour les proches aidants

6 modules de formation
gratuits en ligne



+

Atelier
**COMPRENDRE
pour agir**

300 Cafés des Aidants



www.aidants.fr



Les dispositifs proposés en interne

Les acteurs internes

Le réseau des assistantes de service social/référentes handicap locales

- **Expertise double** : connaissance de l'environnement professionnel et des dispositifs de droit commun
- **Rôle** : elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les agents
- **Confidentialité** : soumises au secret professionnel
- **Travail en réseau** : collaboration avec les acteurs internes (RH, médecine de prévention...) et les organismes extérieurs (CAF, MDPH, services sociaux...)
- https://www.alpha-sierra.org/sites/default/files/2025-04/Annuaire_assistantes_de_service_social_referentes_handicap_locales_DGAC_et_M%C3%A9t%C3%A9o_France_03%202025.pdf

Les acteurs internes (2)

Le réseau des services médicaux de la DGAC et de Météo-France composé de personnels infirmiers et de médecins

- **Rôle** : la médecine de prévention est chargée de vérifier que l'état de santé des agents DGAC et Météo-France est compatible avec leur emploi et que leurs conditions de travail sont adaptées
- **Le personnel infirmier** est le premier interlocuteur de proximité ; il accueille, écoute et oriente les agents
- **Confidentialité** : médecins et personnels infirmiers soumis au secret professionnel
- Pour connaître les coordonnées de votre service médical de rattachement, consultez **votre espace personnel PADOA**

Les acteurs internes (3)

Ecoute autour de l'aidance à Météo-France

- **Psychologue clinicienne** : Eline Kobayashi SG/RH/PA2S

Eline.kobayashi@meteo.fr

+33 5 61 07 92 93

- **Pros Consulte 0800 400 244**

Vous souhaitez être accompagné par une personne extérieure à Météo-France ? Le cabinet Pro-Consulte vous accompagne via un dispositif d'écoute et de soutien psychologique, accessible 24h/24 et 7j/7, confidentiel et anonyme.

Retrouvez la page Intramet dédiée [ici](#).

Les prestations d'action sociale

Les prestations interministérielles pour les enfants en situation de handicap

- **Allocations aux parents d'enfants handicapé** de moins de 20 ans et aux jeunes adultes de 20 à 27 ans atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études
- **Participation aux frais de séjour** en centre de vacances spécialisés pour enfants en situation de handicap

Les prestations spécifiques DGAC – Météo-France – ENAC

- **Aide financière non remboursable** aux personnes en situation de handicap
- **Aide au répit**
- **Participation aux services d'aide à domicile (PSAD)**

Le Télétravail proche aidant

Cadre réglementaire et principe

Décret n°2016-151 du 11 février 2016 et Accord du 13 juillet 2021

- Les agents publics proches aidants peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique du télétravail.
- Ils peuvent télétravailler au-delà du seuil habituel de 3 jours par semaine, si ses missions le permettent, sur autorisation de l'employeur, sans avis préalable du médecin du travail, pour une durée de 3 mois renouvelable.

Cette demande est soumise à autorisation et doit être validée par la voie hiérarchique

Le Télétravail proche aidant

Pour la DGAC

La demande est à formuler au service gestionnaire RH de proximité en communiquant les justificatifs (décision d'attribution de l'APA en GIR 1 à 4 ; notification de décision d'attribution de la prestation de compensation du handicap, ou justificatif médical attestant d'un handicap ou d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité).

Pour Météo-France

Contacts : SG/RH/ARH sg_rh_arh@meteo.fr

Liens utiles (uniquement accessibles depuis MF)

- **Retrouvez** la fiche pratique sur le télétravail proche aidant [\[Lien\]](#)
- Retrouvez le **formulaire de demande de télétravail proche aidant** [\[Lien\]](#)
- Une fois rempli, le formulaire doit être transmis à l'adresse suivante : **sg_rh_arh@meteo.fr**

Le Don de jour

Cadre réglementaire et principe 1

Décret n°2015-580 du 28 mai 2015

Permet à un agent public de donner anonymement des jours de repos à un collègue aidant un enfant gravement malade ou une personne en perte d'autonomie (Art. L.3142-16 du Code du travail)

Bénéficiaires 2

- Parent d'un enfant à charge de moins de 20 ans gravement malade, ou décédé avant 25 ans
- Agent en situation d'aidant familial

Agents donateurs 3

Fonctionnaires (titulaires ou stagiaires), magistrats, contractuels, ouvriers d'État, militaires.

Jours pouvant être donnés 4

- Congés annuels, sous réserve de conserver 20 jours
- RTT, partiellement ou en totalité
- Jours du CET, partiellement ou en totalité

Conditions 5

- Plafond : 90 jours/an/personne aidée
- Don en jours entiers, fractionnement possible sur avis médical

Le Don de jour

Pour la DGAC

- Demande écrite du bénéficiaire **au service gestionnaire RH de proximité**, accompagnée d'un certificat médical sous pli confidentiel et d'une déclaration sur l'honneur de l'aide apportée
- Formulaire du donateur (don anonyme ou nominatif) **au service gestionnaire RH de proximité**
- Transmission centralisée à **GCRH** qui valide définitivement les dons, et instruit la demande du bénéficiaire selon le stock disponible
- Notification par voie hiérarchique au demandeur

Pour Météo-France

Contacts : SG/RH/ARH sg_rh_arh@meteo.fr

Modalités de gestion

- **Don** effectué de manière **anonyme**
- **Centralisation** par le département **ARH**, garant de la **confidentialité**
- **Attribution des jours** via l'outil de gestion du temps **Pégase**

Liens utiles (uniquement accessibles depuis MF)

- Consultez la procédure complète de don de jours de congé : [\[Lien\]](#)
- Accédez à la procédure dédiée aux opérateurs Pégase : [\[Lien\]](#)
- Téléchargez la fiche pratique relative au dispositif de don de jours [\[Lien\]](#)



Temps d'échange



Association Française des

aidants

Tél : 01 45 48 00 28

www.aidants.fr